

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 29/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames BLANC Andréa, GRANATO Laura, GONNET Béatrice, LYON Lucienne, RENON Céline, Messieurs VADOT Pierre-Yves, DAUMAS Baptiste, FONTANARAVA Vincent, RAPHAELIAN Paul, et RICHAUD Fabien.

Absent excusé : Monsieur CHAUVEAUX Boris

Convocation et affichage : 14/04/2026

Monsieur RAPHAELIAN Paul a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

OBJET : DIVERS TRAVAUX : PANNEAUX - MARQUAGE AU SOL VOIRIE ET MARQUAGE JEUX COURS ECOLE – DEVIS

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de refaire le marquage au sol de la signalétique voirie, de compléter la signalétique verticale (pose de panneaux).

De plus une demande a été faite par les élèves et le maître de l'école pour un marquage de jeux sur le sol de la cour.

Deux entreprises ont été contactées. Seule l'entreprise Signaléthique a répondu.

Les travaux prévoient la réfection de toute la signalisation horizontale, la fourniture et la pose de 3 panneaux et le marquage de jeux sur le sol de la cour de l'école. Le montant du devis est de 2968,50 € H.T.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

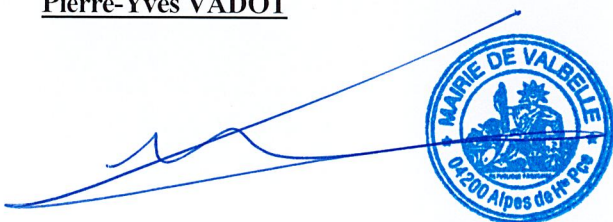
- valide les travaux présentés ci-dessus ;
- valide le devis de l'entreprise Signaléthique – 04100 Manosque, pour un montant de 2 968.50 €HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 23 avril 2026,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Paul RAPHAELIAN

